



ColBlanc

Décembre 2012 • Volume 46, numéro 4

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP – FTQ)



Joyeuses Fêtes !



ÉQUITÉ SALARIALE UN VENT DE MOBILISATION

Le mot du président
Au service des citoyens
page 3

Dossier équité salariale
Nous passons à l'action !
page 4

Santé et sécurité du travail
On teste l'eau
page 9

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL AU QUÉBEC



www.sfmm429.qc.ca

Sommaire

3 Au service des citoyens

Alain Fugère, président

4 Dossier équité salariale à Montréal

Francine Bouliane, secrétaire générale

5 Une convention avantageuse à DDO

Lyne Lachapelle, vice-présidente

6 Intimidation et harcèlement psychologique au SIM

Dominic Charland, vice-président

Projet de convention adopté à Dorval

Mario Sabourin, vice-président

7 Choisir sa date de retraite

Christian Coallier, agent des régimes de retraite

8 Vigilance, toujours !

Daniel Morin, représentant en réparation SST

9 On plonge dans l'eau des piscines

Jocelyne Marquis, représentante en prévention SST

16 Pour des milieux de travail sains

Julie Lépine, représentante en prévention SST

17 Le camp des jeunes de la FTQ

Christopher Sayegh, directeur syndical au Service de la qualité de vie

18 Actualités syndicales

Source : scfp.qc.ca

19 Exploiter sa fibre syndicale

Michel Thibault, directeur syndical

20 L'importance de la mobilisation

Richard Mc Laughlin, secrétaire du Comité LAST

21 Pour contrer le désabusement

Michel Ladouceur, secrétaire du Comité d'éducation

22 Du syndicalisme... ailleurs !

Maryse Chrétien, responsable du Comité du journal

L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



SYLVAIN PITEAU
Membre
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



MICHEL THIBAUT
Membre
du Comité du journal



MARYSE CHRÉTIEN
Responsable
du Comité du journal



MYRIAM BOUDREAU
Membre
du Comité du journal



CLAUDE DUVAL
Secrétaire
du Comité du journal

Notre couverture : le 19 novembre, les Cols blancs se rassemblent devant l'hôtel de ville de Montréal pour l'équité salariale.

Photo : Louis Longpré



Décembre 2012 • Volume 46, numéro 4

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP - FTQ)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) publiée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acqui-

sitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographes : Gérald Brosseau, Louis Longpré

Infographie : Marcel Huot
(Atelier Québécois Offset inc.)



8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • www.sfmm429.qc.ca



Des Cols blancs compétents et honnêtes

En première ligne, au service des citoyens

Alain Fugère • Président

Sur la scène municipale, l'actualité déborde de rebondissements : les scandales dans le secteur de la construction ne cessent de se succéder et nous ne sommes sans doute pas au bout de nos peines. Face à ces bouleversements, nous devons demeurer unis et nous serrer les coudes.



Nous sommes les répondants de première ligne avec le public, travaillant sur la route ou au téléphone, dans les bureaux, dans les comptoirs de service, dans les domaines de l'inspection, des loisirs, des bibliothèques. Comme le mentionne le libellé d'une lettre ouverte que j'ai signée conjointement avec les autres présidentes et présidents des syndicats et associations professionnelles de la Ville de Montréal, nous subissons tous les contrecoups de gestes répréhensibles posés par quelques personnes. S'ajoutent à cela le choc de la Commission Charbonneau, la hausse des taxes, l'annonce du rapport de 2004 sur le gonflement du coût des contrats de construction.

Nous sommes aussi des citoyennes, des citoyens et des contribuables. Nous comprenons les inquiétudes de la population. Il faut toutefois garder la tête haute, car nous sommes des travailleurs honnêtes, dévoués et compétents. Nous pouvons être fiers du travail que nous accomplissons. C'est pourquoi nous avons droit au respect, et c'est pourquoi nous exigeons le respect.

Nous venons d'assister à l'élection d'un nouveau maire de la Ville de Montréal, M. Michael Applebaum. Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que le Comité exécutif de la Ville de Montréal sera

composé d'une coalition qui réunira des membres des trois partis ainsi que des conseillers indépendants.

Tous ensemble, nous devons envoyer un message clair au nouveau maire et à son comité exécutif : M. Applebaum, nous sommes 10 000 travailleurs Cols blancs, unis et solidaires et nous exigeons le respect de votre part !

Et si nos employeurs veulent démontrer du respect envers nous, qu'ils commencent par payer l'équité salariale correctement et en entier. Qu'ils respectent la loi une fois pour toutes!

Nous étions au-delà de 500 Cols blancs rassemblés devant l'hôtel de ville de Montréal le 19 novembre dernier. Ce n'est qu'un début, si on ne nous paye pas notre dû. Nous entrons dans une ère d'actions syndicales et nous ne nous arrêterons pas tant que nous n'aurons pas obtenu justice. L'équité salariale n'est

pas négociable !

Plus que jamais, il faudra maintenir notre élan de mobilisation. Plusieurs conventions viennent à échéance à la fin 2012. Nous amorcerons également



les négociations avec la Ville de Montréal au début 2013. Notre présence en grand nombre aux assemblées syndicales sera essentielle. Nous devons être nombreux à participer aux actions syndicales, afin d'envoyer un **message clair** à l'employeur : **nous sommes mobilisés, nous sommes solidaires, nous sommes prêts à nous faire entendre !** ♦

Fonds de secours maladie-accident

Il est temps d'y voir !



Avec la fin de l'année qui approche, le temps est venu de penser à réclamer vos frais médicaux, professionnels et dentaires encourus au cours de l'année 2012. Ces réclamations DOIVENT ÊTRE REÇUES à nos bureaux AVANT le 1^{er} MARS 2013.

Pourquoi attendre ?

Plus vite elles nous sont acheminées... plus vite vous serez remboursé!

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc

le vendredi 8 février 2013



Dossier équité salariale à Montréal

Nous passons à l'action !

Francine Bouliane • Secrétaire générale

Nous avons été plus de 500 Cols blancs à répondre à l'appel, et à être présents au grand rendez-vous que nous nous étions fixé ensemble : le rassemblement pour l'équité salariale du 19 novembre. Ballons roses à la main, nous avons voulu dénoncer la discrimination salariale dont les femmes font les frais.



Nous étions là pour rappeler au nouveau maire de Montréal, M. Michael Applebaum, qu'il devait respecter la *Loi de l'équité salariale*, et payer correctement et une fois pour toutes les personnes qui ont droit à des ajustements dus à la discrimination salariale. Nous étions là pour lui demander une rencontre le plus tôt possible. Avec la corruption, la collusion et les factures gonflées, l'heure n'est plus à faire des économies sur le dos des femmes ! Et Alain Fugère, le président de notre Syndicat, de déclarer lorsqu'il s'est adressé aux membres lors du rassemblement : il est important de participer, mais il est aussi important d'être payés.

Cette journée-là, M. Applebaum en était à sa première assemblée du Conseil municipal à titre de maire. Nous avons profité de la période des questions du public pour lui demander s'il se conformerait à la *Loi*. Il nous a répondu qu'il se conformerait à la décision des tribunaux supérieurs, et que 30 millions seraient versés à la fin du mois de novembre. Pourtant, le 29 mars 2011, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a voté un budget de 70 M \$ pour régler le dossier de l'équité salariale, de 2001 à 2010.

M. Richard Bergeron, chef du parti Projet Montréal, a fort à propos demandé : « Si cet argent était provisionné voilà deux ans, où est-il passé ? » M^{me} Louise Harel, chef du parti Vision Montréal, a quant à elle martelé que « cette loi ne peut pas être négociée — c'est un droit ».

Rencontrés la semaine précédant le rassemblement, les deux chefs de l'opposition ont donné leur appui au Syndicat. Nous savons maintenant que le Comité exécutif de la Ville de Montréal est composé de membres des trois partis politiques municipaux et de conseillers indépendants. D'ici la fin de l'année, nous allons multiplier les représentations auprès d'eux de manière à ce que l'administration de la Ville agisse de façon responsable et qu'elle respecte la *Loi*. Judiciariser le dossier, comme la Ville le fait actuellement, ne

fait que générer des coûts supplémentaires, retarder le paiement total et correct des sommes dues, et ne fait que gonfler la facture des intérêts légaux qui courent depuis le 21 novembre 2005 — tout cela, aux frais des contribuables.

Sachez également que nous ne sommes pas seuls dans cette bataille. Le SCFP-Québec, qui compte plus de 111 000 membres, nous accompagne. D'ailleurs, M^{me} Lucie Levasseur, sa présidente, et M. Denis Bolduc, son secrétaire général, se sont joints à nous

pour le rassemblement du 19 novembre, et nous ont assurés de leur appui.

Nous sommes en attente de la décision finale de la Commission de l'équité salariale concernant le paiement des ajustements pour toutes les personnes qui étaient en progression salariale durant la période couverte par la *Loi*. La décision, fort attendue, devrait survenir au courant du mois de janvier. Si nous n'obtenons pas gain de cause d'ici là, l'action syndicale va se poursuivre ! ♦

Quelques mots sur les litiges qui nous opposent à l'administration de la Ville de Montréal

- La Ville s'entête à ne vouloir payer que les personnes qui ont atteint l'échelon maximum de leur emploi. Donc, toutes les personnes en progression salariale n'ont pas le bon ajustement rétroactif. La Ville a payé de cette façon quelque 300 salariés auxiliaires au mois de septembre. Elle s'apprête à payer de la même façon les salariés permanents, et ce, d'ici la fin de l'année 2012. Les membres des villes reconstituées seront victimes du même préjudice au moment du versement des ajustements relatifs à la période du 21 novembre 2001 au 31 décembre 2005. La Commission de l'équité salariale a émis un préavis de décision qui nous est favorable.
- La Ville a fait l'exercice du maintien de l'équité salariale seule. Elle refuse de remettre au Syndicat les documents de travail qui ont conduit à l'affichage du maintien, le 26 septembre. L'employeur a fait fi des taux « équité » et a procédé à l'évaluation du maintien avec les taux de la convention collective de 2010. Contre toute attente, les résultats obtenus font en sorte que les ajustements du maintien de l'équité salariale sont plus bas que ceux de l'équité salariale, occasionnant ainsi des baisses de salaire au 1^{er} janvier 2011. Dans le cas des secrétaires de direction, à cette date elles perdent totalement l'ajustement de l'équité de 6,18 %.

***Aucun autre employeur au Québec n'a agi de la sorte !
Peu importe le montant que vous avez reçu ou recevrez,
ce n'est pas le bon !***

Dollard-des-Ormeaux

Une convention avantageuse



Lyne Lachapelle • Vice-présidente

Le 22 novembre dernier a été un grand jour pour les Cols blancs de Dollard-des-Ormeaux. En effet, le SFMM a signé en leur nom une nouvelle convention fort avantageuse avec les représentants de la Ville.

D'une durée de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 2017, le contrat de travail prévoit l'instauration d'un horaire flexible chez certains membres, une meilleure marge de manœuvre dans la gestion des banque de temps et des augmentations salariales de 2,5 % en 2012 et 2013, 2,75 % en 2014 et 2015, et de 2,5 % plus une clause de rajustement à la hausse de l'indice des prix à la consommation en 2016 et 2017. ♦



Le SFMM était représenté par la déléguée syndicale Hélène Brunet, la secrétaire générale Francine Bouliane, le trésorier-archiviste Gilles Maheu, la directrice syndicale Johanne Joly, la vice-présidente Lyne Lachapelle, l'agent de griefs Frank Mazza, le conseiller du SFCP Nicolas Cléroux et le président Alain Fugère. Pour sa part, la Ville de Dollard-des-Ormeaux l'était par la directrice de l'aménagement urbain et de l'ingénierie Anna Polito, le maire Ed Janiszewski, la directrice des ressources humaines Odile St-Cyr, le directeur général Jack Benzaquen et l'agente en ressources humaines Nadia Brunet.

Contre la violence faite aux femmes Manif du 6 décembre



Tina Rizzetto • Responsable du Comité de condition féminine

La commémoration du 6 décembre 1989 a pour but de dénoncer la violence envers les femmes, et de perpétuer le souvenir des victimes de la tuerie de la Polytechnique.

Cette année, la campagne a pour thème « Les femmes sont encore victimes de violence parce qu'elles sont des femmes, et aussi parce que :

- On ne croit pas les femmes
- On excuse les hommes
- On garde le silence
- On propage les stéréotypes sexistes et racistes. »

Cette année, 12 journées d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes ont été organisées par la Fédération des femmes du Québec, en collaboration avec des organismes communautaires, du 25 novembre au 6 décembre. Le 6 décem-

bre, un rassemblement public a eu lieu devant le Palais de justice de Montréal. Des représentantes du Syndicat et des membres du Comité de la condition féminine étaient présentes pour dire « non » à la violence faite aux femmes. ♦

Allez sur www.sfmm429.qc.ca pour visionner un album de photos de l'événement !

Intimidation et harcèlement psychologique au SIM Des conséquences douloureuses



Dominic Charland • Vice-président

L'automne commence bien mal pour le personnel col blanc du SIM. Un chef de section, membre col blanc en fonction supérieure temporaire, s'est enlevé la vie pour des raisons qui lui appartiennent.

A première vue, on pourrait penser que cet homme vivait des problèmes familiaux, une dépression ou qu'il souffrait d'une dépendance quelconque. Eh bien, non. Selon les traces écrites qu'il a laissées, les informations et conversations qu'il a eues avec son épouse et ses enfants, Stéphane a lié sa détresse à l'intimidation et au harcèlement psychologique qu'il subissait au travail.

Dans les dernier mois où il était au travail, Stéphane, un père de famille toujours amoureux de sa conjointe dont il a fait connaissance au cégep, l'a tenue au courant, ainsi que ses enfants et ses amis, de ce qu'il vivait au travail.

Depuis maintenant près de dix ans, les représentants syndicaux du SIM, dont moi, tentons de faire prendre conscience à la direction des situations déplaisantes d'intimidation et de harcèlement psychologique qui perdurent. Malgré nos efforts, elle n'a

pas pris conscience de ce que les salariés vivent au quotidien. Elle a toujours défendu les gestionnaires visés, tout en faisant abstraction du fait qu'on lui a expliqué que nos membres ont peur de dénoncer la situation... oui, peur !

C'est un climat de travail très difficile à subir. Se rendre au travail jour après jour pour gagner sa vie et faire face à cette administration qui n'agit pas pour régler cette problématique.

Combien de fois ai-je entendu de la part de nos vis-à-vis des ressources humaines ou membres de la direction que leur gestionnaire est tellement gentil et doux. Ils ne comprennent pas pourquoi on s'en prend à lui. Est-ce une volonté de ne pas saisir l'urgence de la situation ?

Rien n'est encore réglé

Pourquoi me demanderez-vous, ne pas avoir déposé de griefs de harcèlement ? Nous en avons

déposé... plusieurs... mais ce n'était pas assez ! Il faut aussi bien comprendre la situation. Plusieurs Cols blancs du Service ont peur des représailles, et je pèse mes mots. Quand on prend conscience de la peur qu'éprouvent nos collègues, on comprend qu'ils aient gardé leurs secrets pour eux. Depuis ce temps, plusieurs Cols blancs ont quitté le SIM ou même la Ville de Montréal à cause du climat de travail.

Bien qu'une enquête ait été demandée par la direction du SIM au Service du capital humain et des communications, nous considérons que l'immobilisme de la direction en dit long sur ses réelles intentions.

C'est une famille unie, forte et déterminée qui m'a accueillie chez elle il y a quelques jours. Je lui souhaite bon courage. Nous irons jusqu'au bout ! ♦

Les membres de la Cité de Dorval se prononcent Le projet de convention est adopté !



Mario Sabourin • Vice-président et responsable syndical de la Cité de Dorval

Réunis en assemblée générale extraordinaire le mardi 27 novembre 2012, les membres du SFMM de la Cité de Dorval ont adopté avec enthousiasme le projet de renouvellement de la convention collective issu de la consultation lancée en octobre dernier.

Le projet présenté par le comité de négociation, qui regroupe Stefano Ferrante, directeur syndical, Sylvie Turcot, conseillère au SCFP, et moi-même, est ambitieux. Ses principaux axes sont : la conciliation vie-travail, la préretraite et le ré-

gime de retraite ainsi que la précarité des emplois. Il va de plus sans dire que nous tenterons d'obtenir des augmentations salariales qui respectent la hausse du coût de la vie.

Nous sommes donc prêts à aller de l'avant dès jan-

vier 2013, et ce, au tournant du congé des Fêtes, afin d'amorcer les rencontres de négociation avec l'employeur pour mener à bon port ce remarquable projet. L'actuelle convention, rappelons-le, viendra à échéance le 31 décembre 2012. ♦

Choisir sa date de retraite Un beau problème



Christian Coallier • Agent des régimes de retraite

Au moment de prendre une décision concernant votre retraite, dans le courant de l'année, vous devez vous demander quelle est la meilleure date pour optimiser les banques si vous terminez avant le 30 avril.

La notion de mois complet est importante. Pour en être crédité, il faut avoir été considéré au travail plus de la moitié de ses jours ouvrables plus un jour.

Par exemple, au mois de février 2013, il y a 20 jours ouvrables (du lundi au vendredi). Pour que le mois soit complet, il faut attendre au le 16 février. On aura ainsi travaillé 11 jours ouvrables.

Le 1^{er} mai de chaque année, toutes les banques sont pleines, mais attention :

- les vacances (210 heures pour une personne de plus de 20 ans de service). C'est la seule banque qui est acquise au 1^{er} mai, car vous les cumulez à partir du 1^{er} mai de l'année précédente. À raison de 21 heures par mois (210 heures / 10 mois), elles sont à vous et vous en disposez à votre guise. De plus, vous pouvez les monnayer ;
- les 70 heures de maladie sont accordées par anticipation pour les 12 prochains mois, à raison de 5,8333 heures par mois (70 heures / 12 mois). Vous pouvez aussi les monnayer ;
- les 39 heures de congé mobile sont accordées par anticipation pour les 12 prochains mois, à raison de 3,25 heures par mois (39 heures / 12 mois) et elles ne sont pas monnayables (vous faites un don à la Ville et sans reçu pour le don !)
- 91 heures de congé férié. Cette banque est anticipée. Pour qu'un congé férié soit payé, il faut être considéré à l'emploi le jour ouvrable précédant ou suivant le congé ;
- le temps compensé ou temps remis, à compter de la date de signature de la dernière convention collective, le 21 février 2008, les heures accumulées et non remises sont payées au fonctionnaire qui quitte la Ville au taux en vigueur au moment de son départ. Mais, si le temps remis l'est avant la signature, les heures accumulées sont payées au taux en vigueur à l'époque (ex. : faites en 1999, les heures non prises sont payées au taux de 1999) ;
- la banque globale. Il faut l'écouler avant le départ, car cette banque n'est pas monnayable ;
- dans certains cas, il y a une ancienne banque d'heures de congé de maladie,



pour les permanents avant le 1^{er} mai 1983 (ancien régime plan A). À l'époque, les gens pouvaient reporter d'année en année la banque d'heures de congé de maladie.

Donc, si nous continuons avec l'exemple de la date de retraite fixée au 16 février 2013, elle équivaut à 10 mois complets. Du 1^{er} mai 2012 au 16 février 2013, vous aurez cumulé :

- en maladie, 10 mois x 5,8333 heures = 58,33 heures et non les 70 heures ;
- en mobile, 10 mois x 3,25 heures = 32,5 heures et non les 39 heures ;
- tous les fériés sont payés à l'exception du Vendredi saint et du Lundi de Pâques.

De plus, au 16 février, vous avez cumulé les 210 heures de vacances du 1^{er} mai 2013 et elles sont payables au taux en vigueur. Les heures prises en excédent des 58,33 heures de maladie ou des 32,5 heures de mobiles seront déduites du remboursement de vos heures monnayables.

Bonne réflexion ! ♦

NOTRE ENTREPRISE FAMILIALE A FAIT
ÉCONOMISER PLUSIEURS DOLLARS
AUX MEMBRES DU **CSFMM**

PROFITEZ DE CETTE OFFRE COMME VOS CONSŒURS ET CONFRÈRES

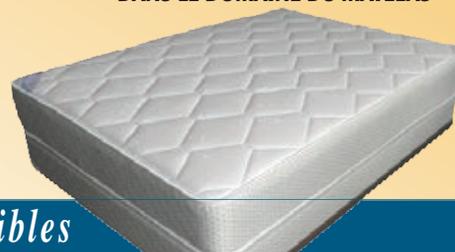
Une visite vous convaincra

Des prix, un concept de vente tellement différent !

Sur rendez-vous seulement : **514 214-6557**

Toute une gamme de matelas et de lits ajustables disponibles

MATELAS
Robert Bastien
40 ANS D'EXPÉRIENCE
DANS LE DOMAINE DU MATELAS



Le mot du représentant en réparation SST Vigilance, toujours !



Daniel Morin • Représentant en réparation SST

Nous mettons à la disposition de tous les membres du Syndicat un service de représentation auprès de la CSST et de la Commission des lésions professionnelles.

Cela vous permet, d'une part, de bénéficier de toute l'information et l'assistance nécessaires entourant une réclamation à la CSST et, d'autre part, d'être représenté gratuitement tant auprès de la CSST que de la Commission.

Que ce soit pour vous représenter lorsque votre réclamation n'est pas acceptée, lorsque l'employeur conteste votre admissibilité ou dans tous les autres cas, vous bénéficiez de ce service. Alors, n'hésitez pas à nous contacter.

Cela dit, je vous propose, à chaque parution du *Col Blanc* une chronique qui, je l'espère, saura vous être utile.

Quand l'accident fait mal au... budget !

Pierre (nom fictif) est agent de stationnement à la Ville de Montréal. Un matin, alors qu'il patrouille à pied son secteur, il chute dans un trou sur le trottoir et se blesse à la cheville. Il est transporté à l'hôpital par un collègue et on lui diagnostique une entorse. Il est mis en arrêt de travail pour une période de deux semaines et un suivi est exigé par le médecin. L'accident a été déclaré à l'employeur au moment où il est survenu et une réclamation produite à la CSST. Le suivi médical est fait et Pierre aura, au final, été en arrêt de travail cinq semaines.

La CSST mettra quatre semaines à traiter la réclamation et, lorsqu'elle statuera sur celle-ci – bonne nouvelle ! –, elle acceptera la réclamation du travailleur.

Pendant ce temps, sur la « planète Ville de Montréal », on décide de procéder à des opérations

sur les paies de Pierre. Et là, ouch ! Ça fait mal...

Des paies amputées, des banques de maladies amputées, des taux horaires modifiés, des ajouts positifs, des ajouts négatifs... Cela durera environ huit semaines... Aucune explication n'est donnée à Pierre. Et son budget est complètement ruiné.

Si je vous sou mets cette histoire d'horreur, c'est que depuis quelque temps déjà, certains d'entre vous m'ont consulté à la suite de problèmes de paie. Il est important de rester vigilant et de bien vérifier son talon de paie pour s'assurer que tout a été payé de façon conforme à la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez me contacter et je me ferai un plaisir de vous assister.

Ce que la Loi dit

Dans les articles 59 et suivants de la *Loi*, on retrouve les obligations de l'employeur relatives au paiement du salaire d'un travailleur victime d'une lésion professionnelle. Ainsi, il est clair que l'employeur doit payer au travailleur :

- Son salaire net pour la partie de la journée de travail au cours de laquelle il est devenu incapable d'exercer son emploi.
- Pour les 14 premiers jours suivant l'arrêt de travail, 90 % de son salaire net pour chaque jour qu'il aurait normalement travaillé

n'eût été de l'invalidité.

Ce salaire constitue l'indemnité de remplacement de revenu auquel le travailleur a droit et cette somme est remboursée par la CSST à l'employeur. Cette indemnité est aussi la seule somme dont le remboursement peut être exigé si la CSST refuse la réclamation du travailleur. Il est à noter que cette somme **ne peut être exigée du travailleur** qu'au terme des recours prévus à la *Loi*.

Finalement, il est important de comprendre **qu'il appartient à la CSST et à elle seule** de réclamer cette somme. L'employeur, lui, il a déjà été remboursé par la CSST. Il n'a aucun droit – aucun ! – d'opérer quelque retenue que ce soit sur le salaire en prévision d'une réclamation que le CSST pourrait adresser au travailleur...

Donc, soyez aux aguets ! ♦

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT
CONSUMMATION • VIOLENCE

UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET
D'INFORMATION VOUS EST OFFERT
SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme
d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463

Camée Aubut et
France Dubois

IMPORTANT

Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Saviez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde ou à traitement différé** ?

En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture NE SERA PAS MAINTENUE !

Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'y accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

On plonge dans l'eau des piscines



Jocelyne Marquis • Représentante en prévention SST

Le SFMM, conjointement avec le Syndicat des Cols bleus regroupés et la Ville de Montréal, a donné son appui à la réalisation d'une étude sur l'exposition des travailleurs aux sous-produits de désinfection (SPD) en piscine au Québec. La collecte des échantillons d'eau et d'air a débuté en novembre 2012 ; elle a été effectuée dans plusieurs de nos piscines intérieures de Montréal. Cette phase est maintenant terminée. La seconde phase débutera au cours de l'hiver (février-mars 2013).

Voici le résumé de l'étude, qui débute le 1^{er} décembre et qui sera d'une durée de 24 mois : « Cette recherche permettra de documenter une exposition relativement méconnue et inexplorée dans un cadre pourtant propice à ce qu'elle s'y avère conséquente, et chez une population sans doute beaucoup plus exposée que la population générale. *In fine*, il s'agit ainsi de se prémunir contre un risque sanitaire potentiel encore mal défini. Le projet, s'appuyant sur les dernières méthodologies éprouvées en termes de méthodes analytiques et de modélisation, aura des répercussions au plan international au vu de l'intérêt croissant pour le sujet. Les résultats de cette étude fourniront éventuellement des pistes à prioriser en vue de l'élaboration de recommandations visant, advenant que ce besoin transparaîsse, la réduction de l'exposition des travailleurs (p. ex. : ventilation, temps passé à la piscine, etc.). » Les chercheurs responsables sont R. Tardif, S. Haddad, C. Catto (Université de Montréal), M. Rodriguez (Université Laval).

Il est très important pour nos travailleurs du milieu des piscines de participer à la seconde tournée qui sera effectuée en février et mars 2013. Nous vous encourageons fortement à collaborer au test des mesures biologiques des contaminants en soufflant dans un contenant et à donner un peu d'urine. Cela permettra de dresser un portrait réel de l'exposition des travailleurs aux sous-produits de désinfection en piscines à Montréal. Comme le stipule le communiqué, ce test sera confidentiel.

Besoin d'informations ? Contactez-moi au 514-842-9463, poste 224. ♦

30i
SYNDICAT DES COLS BLEUS
REGROUPÉS DE MONTRÉAL

Montréal

SFMM (SCFP)

ÉVALUATION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AUX SOUS PRODUITS DE DÉSINFECTION EN PISCINES AU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

La Ville de Montréal participe avec la collaboration du syndicat des cols blancs et celui des cols bleus à une recherche afin d'évaluer l'exposition des travailleurs aux sous produits de désinfection (SPD) en piscine. D'autres villes du Québec participeront également à cette recherche, qui sera dirigée par l'université de Montréal.

Ces SPD retiennent l'attention des chercheurs au regard de leurs impacts incertains sur la santé (ex. asthme, hypersensibilité bronchique...). Cela tient fondamentalement à la difficulté d'estimer correctement l'exposition des employés des piscines (i.e. sauveteurs, instructeurs, personnel administratif, chargés d'entretien).

Pour y remédier, plusieurs mesures de concentrations dans l'air et dans l'eau des SPD en piscine seront réalisées. La recherche impliquera également des mesures biologiques des contaminants chez les travailleurs volontaires, ceux-ci auront à souffler dans un contenant et à donner un peu d'urine. Les chercheurs dépersonnaliseront les informations obtenues afin d'assurer la confidentialité.

Au besoin, les résultats de cette recherche fourniront des pistes de solutions à prioriser pour réduire l'exposition des travailleurs (exemple : ventilation, temps passé à la piscine etc.).

Une première tournée visant à collecter des échantillons d'eau et d'air dans les sites participants aura lieu à l'automne 2012. Une seconde tournée sera effectuée au courant de l'hiver (février-mars 2013).

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'intervenant en santé et sécurité de votre service ou arrondissement.

Co présidents du Comité Général de Coordination en santé et sécurité du travail pour les cols blancs :

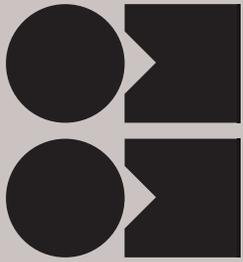
Jean Chassé
Conseiller principal SST
Service du capital humain et des communications

Luc Veillette
Directeur syndical
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal

Co présidents du Comité Général de Coordination en santé et sécurité du travail pour les cols bleus :

Gary Burns
Représentant à la prévention
Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal

Stéphane Lavioie
Conseiller principal SST
Service du capital humain et des communications



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

2

0

1

3

NOVEMBRE 2012

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JANVIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

DÉCEMBRE 2012

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29



Dans l'ordre habituel : Danae Kaklamanos, Nadia Iokmane et Nathalie Robillard, de la bibliothèque de Dollard-Des-Ormeaux.



Dans l'ordre habituel : Annie Morin, Guy Comtois, James Roman, Eréndira Hernandez Benitez, Nathalie Filion, Zachary Boucher, Ian Charron, Daniel Gervais, Sylvie C. Desjardins, Aurica Meriniuc, Johanne Dubé, Iboya Szabo, Nathalie Turcotte, Steve Bergeron, Lincey St-Ellen, Fatima Saim, Martin Fournier, Morgane Lissardi, Michelle Magnan, Anny Filiatrault, Line Plante, Nicole Ouellette et Émilie Leblanc de la Cour municipale de Montréal.

JUILLET

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26

Le Comité exécutif



Gilles Maheu
Trésorier-archiviste



Alain Fugère
Président



Francine Bouliane
Secrétaire générale



Benoît Audette
Vice-président



Dominic Charland
Vice-président



Lyne Lachapelle
Vice-présidente



Josée Lacroix
Vice-présidente



Mario Sabourin
Vice-président



Gaétan Scott
Vice-président



Salvatore Agnello



Stéphane Armstrong



Raynald Asselin



Jocelin Auclair



Marie-Josée Audy



Diane Chiasson



Maryse Chrétien



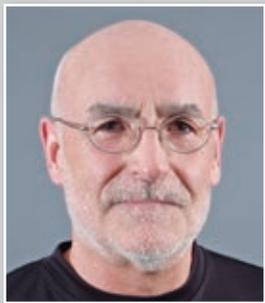
France Couturier



Claude Cuillerier



Yannick De Grave



Pierre Guertin



Johanne Joly



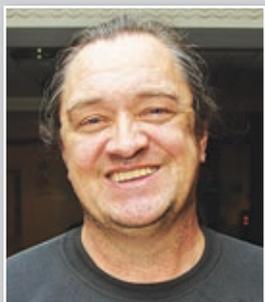
Lois Kidd



Julie Lacombe



Marc-André Latulippe



Richard McLaughlin



Cynthia Maurice



Yvon Morin



Jean-Benoit Olivier-Pilon



Aldo Palao



Josée Rochon



Lucie Ruel



Christopher Sayegh



Ginette Schinck

de direction



Linda Baur



Robert Beaulieu



Jean-Rolland Bissonnette



Brigitte Boyte



Jonathan Chalifoux



Giovanni Di Tirro



Patrick Dubreuil



Stefano Ferrante



Ginette Grégoire



André Jr Grisé



Raynald Lavoie



Normand Leclair



Patrice Leclerc



Louis Lecompte



Sophie Lefebvre



Benoît Paulin



Sylvain Piteau



Francine Réhel



Tina Rizzetto



Brent Roberts



Sylvie Séguin



Michel Thibault



Louise Thouin



Luc Veillette

AGNELLO, Salvatore (514 868-5223)
Service des technologies de l'information

ARMSTRONG, Stéphane (514 872-2923)
Service de police (unité administrative – application des règlements du stationnement seulement)

ASSELIN, Raynald (514 872-1003)
Service des Finances et Bureau du vérificateur général

AUCLAIR, Jocelin (514 872-5944)
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal, Société en commandite Stationnement de Montréal, SCARM, Mise en valeur du territoire, Sociétés et organismes paramunicipaux, Commission de la fonction publique de Montréal et Bureau de l'Ombudsman

AUDY, Marie-Josée (514 694-4100, p. 3137)
Ville de Kirkland

BAUR, Linda (514 872-4258)
Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de Grâce

BEAULIEU, Robert (514 428-4430)
Ville de Beaconsfield

BISSONNETTE, Jean-Rolland
(514 634-3471, p. 222)
Arrondissement Lachine

BOYTE, Brigitte (514 868-3436)
Arrondissement Le Sud-Ouest

CHALIFOUX, Jonathan (514 868-5017)
Arrondissement Ville-Marie

CHIASSON, Diane (intérim)
(514 868-4685)
OMHM, SHDM et Anjou 80

CHRÉTIEN, Maryse (514 872-2762)
Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles et Service des infrastructures, du transport et de l'environnement

COUURIER, France (514 905-2206)
Ville de Montréal-Est

CUILLERIER, Claude (514 624-1531)
Arrondissement Pierrefonds–Roxboro

DE GRAVE, Yannick (514 397-2001, p. 2405)
Parc Six Flags SEC (La Ronde)

DI TIRRO, Giovanni (514 495-6235)
Arrondissement Outremont

DUBREUIL, Patrick (514 765-7038)
Arrondissement Verdun

FERRANTE, Stefano (514 633-4153)
Cité de Dorval

GRÉGOIRE, Ginette (514 249-3549)
Service de police (SPVM) (à l'exception de : l'unité administrative – application des règlements du stationnement)

GRISÉ JR, André (514 868-3036)
Service de la qualité de vie

GUERTIN, Pierre (514 367-6775)
Arrondissement Lasalle

JOLY, Johanne (514 684-1012, p. 587)
Ville de Dollard-des-Ormeaux

KIDD, Lois (514 485-8951)
Ville de Montréal-Ouest

LACOMBE, Julie (514 872-6826)
Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière (sauf : Direction de l'évaluation foncière)

LATULIPPE, Marc-André (intérim)
(514 872-6491)
Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

LAVOIE, Raynald (514 328-4000, p. 4112)
Arrondissement Montréal-Nord

LECLAIRE, Normand (514 214-4969)
Service de police (SPVM) (à l'exception de : l'unité administrative – application des règlements du stationnement)

LECLERC, Patrice (intérim) (514 872-4821)
Arrondissement Ahuntsic–Cartierville

LECOMPTE, Louis (514 855-6000, p. 4178)
Arrondissement Saint-Laurent

LEFEBVRE, Sophie (intérim)
(514 864-6639, p. 260)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MC LAUGHLIN, Richard (514 872-0548)
Direction générale, SCARM

MAURICE, Cynthia (514 868-5151)
Service de l'eau

MORIN, Yvon (514 485-6800 p. 1604)
Ville de Côte-Saint-Luc

OLIVIER-PILON, Jean-Benoît
(communiquez avec le VP Gaétan Scott)
Société du parc Jean-Drapeau

PALAO, Aldo (intérim) (514 989-5235)
Ville de Westmount

PAULIN, Benoît (514 620-7216)
Arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève

PITEAU, Sylvain (514 280-0711)
Sécurité incendie de Montréal

RÉHEL, Francine (514 872-5422)
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

RIZZETTO, Tina (intérim) (514 280-8976)
Affaires juridiques et de l'évaluation foncière (direction de l'évaluation foncière seulement)

ROBERTS, Brent (514 369-8250)
Ville de Hampstead

ROCHON, Josée (514 872-4261)
Service de la qualité de vie

RUEL, Lucie (intérim) (514 872-7128)
Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière (sauf : Direction de l'évaluation foncière)

SAYEGH, Christopher (514 872-1876)
Service de la qualité de vie

SCHINCK, Ginette (514 630-1200)
Ville de Pointe-Claire

SÉGUIN, Sylvie (514 868-4373)
Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

THIBAUT, Michel (514 872-4214)
Arrondissement Mercier–Hochelega-Maisonneuve

THOUIN, Louise (514 328-8500, p. 8465)
Arrondissement Saint-Léonard

VEILLETTE, Luc (514 872-6426, p. 252)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Équipe interne



Louis Longpré
Agent de communication



Jocelyne Chicoine
Agente de griefs



Suzanne Coudé
Agente de griefs



Patrick Dubois
Agent de griefs



Marvin Ly
Agent de griefs



Frank Mazza
Agent de griefs



Julie Lépine
Rep. en prévention SST



Jocelyne Marquis
Rep. en prévention SST



Daniel Morin
Agent de réparation SST



Christian Coallier
Agent des régimes de retraite



Christian Houle
Agent des régimes de retraite



Camée Aubut
Responsable du PAM



France Dubois
Responsable du PAM

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	3	4	5	6	7	8
	10	11	12	13	14	15
	17	18	19	20	21	22
	24/31	25	26	27	28	29
						30

AVRIL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	7	8	9	10	11	12
	14	15	16	17	18	19
	21	22	23	24	25	26
	28	29	30			
		1	2	3	4	5
						6
						13
						20
						27

MAI

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	5	6	7	8	9	10
	12	13	14	15	16	17
	19	20	21	22	23	24
	26	27	28	29	30	31
			1	2	3	4
						11
						18
						25
						31

JUIN

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	2	3	4	5	6	7
	9	10	11	12	13	14
	16	17	18	19	20	21
	23/30	24	25	26	27	28
						1
						8
						15
						22
						29



Dans l'ordre habituel : Linda Verreault, Rita Arcaro, Colecia Corson, Olga Kruglova, Josianne Ouaknine, Pierrette Jardiif, Elizabeth Ruhry du Département des finances de Côte-Saint-Luc.



Dans l'ordre habituel : Louis Picard, Gaétan Beaurupré, Abdelkrim Saidani, Christine Hébert, Sabiha Aouchiche et Selima Bourarou, de la Direction de l'évaluation foncière, division commerciale.

JANVIER 2014

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	5	6	7	8	9	10
	12	13	14	15	16	17
	19	20	21	22	23	24
	26	27	28	29	30	31
						4
						11
						18
						25

7 juin : Tournoi de golf

30 novembre : Fête des enfants

8 mars : Journée internationale des femmes

28 avril : Journée de commémoration des travailleuses et des travailleuses victimes d'accidents du travail

1^{er} mai : Journée internationale des travailleuses et des travailleurs

6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

27 et 30 décembre : Congés chômés et payés pour les Cois blancs de Montréal et de certaines autres villes – vérifiez votre convention collective

15 décembre : Date limite pour les employeurs concernés afin d'informer le Coi blanc tenu de travailler les 27 et 30 décembre

www.sfm429.qc.ca

27 28 29 30 31

NOVEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	3	4	5	6	7	8
	10	11	12	13	14	15
	17	18	19	20	21	22
	24	25	26	27	28	29
						30
						1
						8
						15
						22
						29

DÉCEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
	8	9	10	11	12	13
	15	16	17	18	19	20
	22	23	24	25	26	27
	29	30	31			
						7
						14
						21
						28

FÉVRIER 2014

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	2	3	4	5	6	7
	9	10	11	12	13	14
	16	17	18	19	20	21
	23	24	25	26	27	28
						1
						8
						15
						22

SFMM..... 514.842-9463

SFMM téléphoneur 514.842-3683

FSMA..... 514.842-2442

FSMA téléphoneur 514.842-4839

PAM..... 514.842-9463 # 243 et 225

SCFP-Québec 514.384-9481

CPSM www.secteurmunicipal.ca

FTO..... www.fto.qc.ca

Fonds de Solidarité..... 514.383-8888

CRFQIMM www.fondsfqim.com

Burrows, courtier d'assurances..... 514.905-SFMM

Caisse Desjardins du Réseau municipal..... www.burrows.ca

• 2600, boul. Saint-Joseph Est..... 514.526-4771

• 6457, rue Papineau..... 514.274-5325

• www.desjardinsmunicipal.com

LE BIEN-ÊTRE FINANCIER
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX,
c'est notre expertise!



Centre de services financiers des employés municipaux

Centre de services financiers des employés municipaux
200, boulevard Saint-Joseph, Montréal (Québec) H1J 2K4
Téléphone : 514.526.4771
Centre de services financiers des employés municipaux
6457, rue Papineau, Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone : 514.274.5325
www.desjardinsmunicipal.com

11^e conférence nationale SST du SCFP Pour des milieux de travail sains



Julie Lépine • Représentante en prévention SST

C'est avec fierté que Jocelyne Marquis et moi-même avons assisté à la 11^e conférence nationale SST du SCFP qui a eu lieu du 11 au 14 octobre à Ottawa. Durant ce congrès, on a discuté de quelques sujets, notamment dans un atelier qui tentait de faire la lumière sur les enjeux qui nuisent parfois au militantisme en SST. Les membres présents ont discuté de stratégies visant à renouveler notre militantisme et à nous engager à assurer des milieux de travail sains.

Dans un autre atelier qui portait sur la santé de l'environnement, la santé de l'environnement, on a présenté un aperçu des enjeux en environnement et leurs effets sur la santé des travailleurs. On a débattu des moyens à prendre pour rendre nos milieux de travail plus sains et pour réduire l'impact environnemental. Un troisième sujet était à l'ordre du jour : les femmes et les dangers au travail. L'atelier où l'on en a discuté nous a permis de comprendre les effets de l'environnement physique et social au travail sur la santé des

femmes et les moyens à prendre pour influencer la recherche, les politiques et les pratiques dans le but de réduire les disparités hommes femmes en santé.

Un autre atelier touchait la santé psychologique et mentale et l'organisation du travail – un sujet très d'actualité en 2012. On y a démontré que le milieu de travail, plutôt que la personne, est la cause des problèmes de santé mentale. Les participants ont discuté de stratégies et de mesures qui aideront à améliorer la santé psychologique au travail.



Paul Moist, président national du SCFP, s'adresse aux participants de la 11^e conférence nationale SST du SCFP.

La santé et la sécurité en milieu de travail c'est l'affaire de tous! Je vous invite donc à ne pas minimiser les situations qui pourraient vous sembler banales – il peut parfois en découler des situations aggravantes. ♦

Benjamin Moore
Les experts en couleur et décoration



**NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX POUR LES MEMBRES DU CSFMM
OFFERT SEULEMENT CHEZ DISTRIBUTION BÉLAIR**

En raison d'un récent changement de politique de prix chez Benjamin Moore, nous sommes obligés de modifier les remises offertes aux membres du CSFMM.

Le 25 % de rabais s'appliquera dorénavant sur les gammes SUPERSPEC, ULTRASPEC, ECOSPEC et COLLECTION
Le prix le plus bas permis par Benjamin Moore sur les gammes BEN, NATURA et AURA

**OFFERT SEULEMENT CHEZ...
Distribution Bélaire**
8530, boul. Pie-IX
Montréal (Québec)
514 593-5347

25 %
de RABAIS
sur le prix affiché

**Vous êtes VICTIME d'un accident de travail,
d'une maladie professionnelle ou
d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?**

**Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur
ou de la CSST, informez-vous !**

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463 poste 247

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou
aux prises avec les dédales de la bureaucratie.
**Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des
accidents du travail et des maladies professionnelles.**

Orford 2012

Le camp des jeunes de la FTQ



Christopher Sayegh • Directeur syndical au Service de la qualité de vie

Du 19 au 21 septembre 2012, Éric Saint-Pierre et moi-même, représentants du Comité des jeunes du SFMM, avons eu le privilège d'assister au camp de jeunes de la FTQ à Orford.

Pour ceux qui ne le savent pas, le camp des jeunes de la FTQ a débuté en 2002 à la suite d'une résolution du congrès FTQ afin de mettre l'accent sur les jeunes dans nos milieux syndicaux. Le camp des jeunes dure deux ou trois jours au cours desquels les jeunes représentants syndicaux échangent leurs idées et leurs vécus afin d'apprendre à mieux se mobiliser pour le futur de nos syndicats. Au début, les camps de jeunes faisaient un bilan avec une quinzaine de participants. Depuis, ce camp a pris de l'envergure et, cette année, nous étions environ une centaine de jeunes !

Cette année, il y a eu une rencontre d'apprentissage et de mobilisation pour les différents secteurs de la FTQ (universitaire, municipal, construction, réseau santé, aéronautique, parapublique, etc.). Nous avons fait la connaissance de plusieurs jeunes de la FTQ avec qui nous avons discuté des problèmes et des solutions à apporter dans nos milieux de travail. D'ailleurs, nous avons constaté que plusieurs sections locales ont les mêmes préoccupations que nous,

comme la relève syndicale, la protection de nos emplois, nos régimes de retraite, nos combats pour un salaire décent, l'obtention de postes réguliers ou permanents afin d'éviter les statuts précaires, surtout chez les jeunes travailleurs. Nous avons aussi discuté, entre autres, des problèmes concernant l'équité salariale à la Ville de Montréal et des villes reconstituées.

Plusieurs conférenciers intéressants sont venus nous rencontrer et nous n'avons pas juste écouté, mais aussi échangé lors des ateliers afin de mieux « résoudre » les problèmes vécus, ce qui aide à se mobiliser afin d'affronter les problèmes communs que ce soit dans notre section locale ou dans les médias. Des ateliers tels que « *Syndicalisme et enjeux environnementaux* » avec Patrick Rondeau, une présentation par Louise Boivin (UQO) sur les défis du syndicalisme d'aujourd'hui, « *Fêter sans perdre la tête* » avec Lynda Villeneuve et comment bien structurer un argumentaire avec Johanne Deschamps, conseillère politique de la FTQ et Afim Léon, conseil-

ler FTQ affecté au comité des jeunes.

Nous avons aussi eu une discussion à propos des enjeux pour les travailleurs de la campagne provinciale d'août et septembre 2012. Nous avons rencontré Ginette Renaud, la présidente du Comité des jeunes de la FTQ, Michel Arsenault, le président de la FTQ, et Daniel Boyer, le secrétaire général de la FTQ, qui nous ont brossé un portrait leurs dossiers prioritaires.

C'est le temps d'une petite « plogue » pour le Comité des jeunes du SFMM. Nous avons besoin que des jeunes s'impliquent à titre de délégué(e)s ou directeurs(trices) et aident le Comité à partager des idées et réaliser des projets. Nous avons fait beaucoup d'analyses sur les jeunes et les syndicats, et maintenant nous avons besoin d'aide dans le but de créer une activité qui impliquera encore plus les jeunes dans leur Syndicat. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à m'écrire à l'adresse suivante : csayegh@sfmtm429.qc.ca. Merci ! ♦

Analyse des horaires atypiques !

À la suite de l'approbation des membres du Comité des membres à horaires atypiques, nous avons « publié » notre sondage dans les secteurs cibles ainsi que plusieurs autres durant l'été 2012.

Ce n'était pas le meilleur moment pour distribuer le sondage, mais nous voulions prendre le pouls du terrain afin de faire certaines recommandations en vue du projet de négociation de la convention collective à la Ville de Montréal, entre

autres. Pour l'instant, nous sommes rendus au point préliminaire de l'analyse des sondages et des commentaires. Nous aimerions remercier toutes les personnes concernées qui ont pris le temps de remplir ce sondage.

Lors d'une prochaine rencontre, nous analyserons les résultats et par la suite, nous présenterons un résumé des problèmes et suggestions. Une fois le rapport finalisé, nous présenterons le tout aux diverses instances de notre Syndicat afin d'infor-

mer et sensibiliser les membres du Comité exécutif ainsi que les membres du Conseil de direction et du Conseil général. Il va sans dire que nous y reviendrons avec tous les détails dans un numéro à venir du magazine *ColBlanc* !

D'ici là, nous désirons souhaiter de joyeuses Fêtes à tous les membres du SFMM et remercions ceux qui nous remplacent lors des congés fériés.

— Christopher Sayegh

Actualités

Négociations intensives entre les cols bleus et la Ville de Québec

Les représentants des Cols bleus et de la Ville de Québec poursuivent leurs négociations et se sont rencontrés pour une séquence d'une durée de cinq jours. Ces pourparlers se sont déroulés en présence d'une conciliatrice du ministère du Travail. Selon le calendrier prévu, ces cinq journées de négociations intensives seront suivies de trois autres journées, soit les 12, 17 et 18 décembre.

Le négociateur syndical du SCFP, Eddy Jomphe, prévoit que les négociations ne seront pas terminées avant Noël, mais néanmoins que « ces journées intensives vont permettre de nombreuses discussions et d'avancer sur plusieurs sujets. Déjà, les rencontres précédentes nous ont permis de régler plusieurs points. » Il estime que les discussions de l'automne ont été harmonieuses et se sont déroulées sans animosité.

Les négos en résumé

Les négociations entre les Cols bleus et la Ville de Québec ont commencé en février 2011. Les Cols bleus avaient demandé l'intervention d'un conciliateur du ministère en novembre 2011. Au total 19 séances de négociation ont eu lieu entre les parties depuis février 2011, dont 10 en présence d'une médiatrice nommée par la ministre du Travail. Stoppées le 12 avril 2012, les négociations ont repris en septembre dernier, à raison de deux séances de conciliation par mois, soit les 13 et 14 septembre, les 15 et 26 octobre et les 1^{er} et

9 novembre. (Une séance de négociation a été annulée le 31 octobre à la suite des déclarations intempestives du maire sur les opérateurs de surfaceuse Zamboni)

Pas de sommet pour les bleus

D'autre part, le Syndicat des Cols bleus fait savoir qu'il ne participera pas au quatrième « sommet » du 7 décembre annoncé par le maire Régis Labeaume. On sait que les Cols bleus n'ont participé à aucun des trois précédents « sommets ». Le président du Syndicat des Cols bleus Marc-André Dufour signale que la

position des Cols bleus n'a pas changé. « Nous préférons tenir nos pourparlers dans des négociations encadrées par le ministère du Travail et conformément au *Code du travail*. On respecte le maire, mais nous ne sommes pas intéressés à multiplier les tables de négociations ni le nombre d'intervenants et on tient à ce que les discussions se déroulent en présence de la conciliatrice du ministère. »

Les Cols bleus de Québec sont au nombre d'environ 1350 et n'ont pas exercé de droit de grève depuis plus de 25 ans. Ils sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2010 et en grève des heures supplémentaires depuis le 24 mai 2012.

(tiré de scfp.qc.ca)

N'oubliez pas les femmes dans les politiques de retraite !

À l'approche d'une conférence des ministres des Finances des provinces portant sur l'avenir du Régime de pensions du Canada, la Fédération des femmes du Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et les responsables politiques de la condition féminine de nombreuses organisations syndicales (APTS, CSN, CSQ, FIQ, FTQ, SFPQ et SPGQ) ont réclamé la

prise en compte des femmes et de leurs besoins dans les décisions.

« Les gouvernements québécois et canadien doivent tenir compte des réalités des femmes dans la planification des politiques publiques entourant la retraite. On se demande si aujourd'hui, quelqu'un s'en soucie », de déclarer les représentantes des organismes et syndicats.

(tiré de scfp.ca)

Voyages Rêve Évasion inc.

675A, rue Notre-Dame
Repentigny (Qc) J6A 2W5

Nancy Boivin

Conseillère en voyages

Partez à l'aventure en Tunisie

Circuit accompagné du 16 au 23 mars 2013

50 \$ RABAIS SUR RÉSERVATION

Personnel qualifié, dynamique et attentionné
Service personnalisé, spécialité groupe, Europe et croisière

Faites de votre rêve une réalité avec nous !!!

Communiquez avec la propriétaire :

Nancy Boivin au 450 932-4145

Courriel : infos@voyagesreevasion.com

Exploiter sa fibre syndicale Pour le bénéfice de tous !



Michel Thibault • Directeur syndical et membre du Comité du journal

Embauchés à la Ville de Montréal, nous payons notre cotisation syndicale. Mais nous ne sommes pas encore membres. Nous avons la protection syndicale, mais ne pouvons pas voter. On peut en rester là ou décider d'en savoir davantage. Peu importe quand ça arrive, voilà notre premier acte syndical. Si l'on est un peu chanceux, parmi nos collègues il y a un délégué. Sinon on est tombé sur un exemplaire du ColBlanc ou un Fonctionnaire Express et cela nous a intéressés. On a obtenu une trousse de bienvenue du SFMM. On y trouve des informations sur nos protections, assurances et le Fonds de secours maladie-accident, notre structure syndicale et nos statuts et règlements et, bien entendu, les formulaires pertinents pour adhérer à ces programmes et devenir membre en règle.

Maintenant, on a droit à tous les services du Syndicat. Mais encore, on doit comprendre que la capacité de servir du Syndicat dépend essentiellement de l'implication de ses membres. Le premier degré de l'implication de chacun, c'est l'attention portée à son lieu travail et aux interrelations avec ses collègues et représentants de l'employeur. La première règle, c'est le respect : respect des personnes, respect des conditions d'embauche, de la convention collective et de toutes les ententes, respect des normes de santé et sécurité dans notre environnement de travail. Là, le bon sens peut ne pas suffire pour distinguer le correct de l'inacceptable. La formation *Mon Syndicat* donnée par le 429 est un excellent point de départ. Elle est offerte gratuitement pendant les heures de travail sans perte de

traitement. Allez-y, c'est un pas crucial. On y découvre plus avant notre organisation syndicale, sa structure, ses comités, ses membres élu(e)s et nommé(e)s, et les éléments importants de notre convention collective.

On sait que l'ultime carburant de l'action syndicale, c'est l'information. Elle doit circuler de la tête de notre organisation à sa base et vice-versa. Notre employeur a l'obligation d'assurer à tous un accès aux informations syndicales. Il doit garantir dans toutes les unités de travail un lieu commun d'affichage. Donc, entre nous, veillons à ce que cet endroit existe et que toute l'information y soit présentée dans des délais acceptables. Au besoin, contactez votre représentant ou téléphonez au bureau du 429. Disons-nous qu'en tant que membres du Syndicat, notre engagement prioritaire, c'est de demeurer informé.

Aller plus loin, c'est décider d'en savoir plus et de

faire plus pour que plus de membres soient plus et mieux informé(e)s. Pourquoi ne pas devenir représentant syndical ? Votre Syndicat manque encore de délégués dans de nombreuses unités de travail. Et avec la prochaine convention collective à négocier, c'est une période cruciale pour s'engager. Être délégué, c'est aller un peu plus loin dans ses relations avec ses collègues, son employeur et son organisation syndicale. Ça ne demande aucune compétence préalable. En fait, c'est s'engager à acquérir de nouvelles compétences : mieux comprendre notre convention collective, mieux connaître notre organisation, ses fonctions et procédures ainsi que toutes ces personnes dévouées qui y travaillent. ♦

Cours d'initiation à la vie syndicale

Vous avez moins de trois ans d'ancienneté ? Marquez les 7 février, 14 mars, 10 avril, 9 mai et 6 juin à votre agenda ! Le Comité d'éducation vous offre une formation de trois heures intitulée *Initiation à la vie syndicale – mon Syndicat*.

Vous y apprendrez quels sont vos droits et la nature des services que votre Syndicat met à votre disposition. Vous pourrez même rencontrer des membres de votre Exécutif syndical !

Pour vous inscrire, remplissez le coupon et faxez-le-nous au 514-842-3683 ou laissez un message à un membre du Comité d'éducation au 514-842-9463, poste 440. ♦

COUPON-RÉPONSE (Comité d'éducation)

7 février 14 mars 10 avril 9 mai 6 juin

Nom : _____

Service, arrondissement : _____

Date d'ancienneté : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Sous-traitance

L'importance de la mobilisation

Richard Mc Laughlin • Secrétaire du Comité LAST

Je pourrais vous parler de chiffres et être assommant. Mais disons que les chiffres nous sont favorables pas une fois, mais pratiquement tout le temps. Et ça s'applique à tous les cas de tentatives de cession au secteur privé des activités qui nous appartiennent. En résumé, ça rate tout le temps ! Prenons l'exemple de nos voisins de Toronto qui ont cédé au secteur privé voilà plus de 15 ans leur parc informatique. Les coûts d'année en année augmentaient et la qualité des services diminuait.

La sous-traitance et la mobilisation

À l'interne, le maire a alors décidé de restructurer son Service informatique après cinq ans et ils font aujourd'hui des économies qui avantagent les services offerts au citoyen. Voilà des effets pervers de la sous-traitance. Quand nous arrive le bulldozer nommé *Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG)* qui a pour seul but de vendre nos richesses naturelles sans pouvoir les transformer ici... Je dis « stop ! ». La possibilité de perte d'emplois dans tout secteur, privé et public, est inacceptable. Cet accord ouvre la porte au transfert au secteur privé de toutes les activités exécutées ici. N'oublions pas que l'Europe est en crise économique majeure et recherche des emplois à tout prix. Nous devons ensemble décider de ne pas faire partie de l'entente par des représentations soutenues auprès des élus de tous les paliers de la structure politique, car cet accord est dangereux pour tous les travailleurs puisqu'il implique le partage de la crise basé sur des rapports de force économique et non sur les besoins des travailleurs. Quand nos entreprises prennent le rôle de négociateur de notre avenir, moi, j'ai peur pour nous. Et quand je songe que même nos propres élus ne connaissent pas tous les tenants et aboutissants de cet accord qu'ils s'approprient à signer, un accord qui ne tient pas compte de nos lois et règlements, mais seulement du profit possible... Je dis « stop ! ».

Pourquoi le Syndicat se bat-il contre la sous-traitance ?

Pour plusieurs raisons, mais la principale demeure la perte de ressources internes. Perdre une ressource interne implique un énorme déficit d'expertise et une diminution à long terme du contrôle des coûts. Oui, nous perdons des membres, mais cette raison n'est pas l'essentiel de l'argumentaire. Plusieurs compagnies, entreprises ou professionnels souhaitent décrocher des contrats dans le secteur public, car celui-ci offre des revenus garantis.

Chaque fois que nous perdons des emplois, nous pouvons facilement penser à des impacts financiers contrairement aux inté-

rêts des citoyens. Malheureusement, pour nos citoyens, les contrats à moindre coût ne sont pas éternels ; en deux et cinq ans, le marché financier et les marges de profit reprennent le dessus.

Quels sont les impacts de la sous-traitance au quotidien ?

Les impacts peuvent être multiples et prendre la forme de la perte de possibilités d'avancement, la perte de permanence, sans oublier notre perte de pouvoir de négociation qui hélas ! s'effrite par le manque d'engagement des membres directement concernés. Nous travaillons dans le domaine public dans le but de réduire les coûts pour chacun des citoyens, nous cherchons tous selon nos champs de compétence à offrir un service de qualité dans le respect de nos droits. Nous devons ne jamais oublier que, chaque fois qu'un travail qui relève de nos compétences est fait à l'externe, c'est notre avenir qui nous échappe en même temps. Chaque fois que l'employeur laisse quelqu'un d'autre faire notre travail, c'est une partie de nous qui part avec. Chaque fois que l'employeur crée des contrats externes pour des tâches que nous pouvons faire, c'est notre connaissance qui s'appauvrit. Nous sommes le Syndicat ; chacun de nous a le devoir de se prononcer et de dénoncer auprès de nos élus syndicaux les efforts incessants de l'employeur pour se délester de la gestion de personnel.

Chaque jour, l'employeur trouve mille et un moyens de contourner notre contrat de travail, chaque jour nous découvrons d'infimes parties de ces contournements, chaque jour nous cherchons, chaque jour nous consultons vos yeux et oreilles pour ainsi mieux nous renseigner pour mieux défendre vos droits.

Quelle est l'importance de la mobilisation dans un contexte de sous-traitance ?

Un Syndicat fort et solidaire offre des services de qualité à ses membres. Mais les membres doivent être à l'écoute de leurs droits, en avisant les représentants syndicaux dans les cas où

COMITÉ DE
LUTTE ANTI-
SOUS-
TRAITANCE



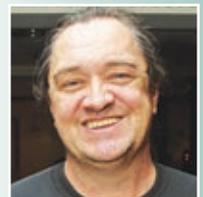
MARYSE
CHRÉTIEN



SERGE
LAROCHÉ



DENIS
SAUVÉ



RICHARD
MC LAUGHLIN



IBRAHIM
DJERMAKOYE

SUITE EN PAGE SUIVANTE

La mobilisation pour créer du sens Pour contrer le désabusement



Michel Ladouceur • Délégué syndical et secrétaire du Comité d'éducation

Dans un monde où tout se passe très rapidement, trop vite pour bon nombre d'entre nous, dans ce monde où l'économie se mondialise, où l'emploi se précarise, où le pouvoir d'achat diminue sans cesse et où l'endettement ne cesse de gonfler, où nous avons même parfois le sentiment que la démocratie est menacée et que la gouvernance de ses institutions et de ses structures devient de plus en plus corrompue et coûte de plus en plus cher, il en résulte que nous nous sentons dépassés, désabusés et indignés.

Malheureusement, il n'y a pas de remède miracle à tous ces maux. Mais, il existe une piste concrète et relativement simple pour nous aider à réagir contre ce malaise qui nous rend impuissants devant ce trop grand monde, devant l'ampleur de ces problèmes qui nous révèlent presque notre incapacité à trouver des solutions et contribuer à leur mise en place. Cette piste se résume ainsi : penser et agir localement.

Bien sûr, nous avons nos obligations familiales, nos vies personnelles à organiser, nous avons à nous occuper de nos enfants et parfois de nos parents. Il n'y a rien de plus légitime et tout cela doit se faire dans un cycle de 24 heures. Toute la mise en place de la logistique et de l'organisation de nos journées, l'une

après l'autre, est un premier pas vers l'action locale. Après tout, ne sommes-nous pas les personnes les plus importantes avec nos conjointes et conjoints, nos familles et nos ami(e)s ?

Par extension, y a-t-il plus local qu'un Syndicat pour un travailleur syndiqué ? Nous investissons temps et énergie au travail tout au long de notre carrière, voire de notre vie. En tant que membre d'un Syndicat, y a-t-il quelque chose de plus près de soi que l'organisation qui négocie nos salaires, nos avantages, nos conditions de travail, qui défend nos droits individuels et collectifs consignés dans notre convention collective, et qui nous représente là où nous donnons le meilleur de nous-mêmes et dépensons le plus d'énergie ?

Le Syndicat, c'est LOCAL. Le Syndicat, c'est près de

nous. C'est un lieu unique où l'on peut réfléchir et agir localement. Assister à deux, à la limite trois assemblées générales de notre Syndicat par année serait un deuxième pas concret dans l'action locale, un pas qui crée du SENS, qui atténue le sentiment de désabusement, de désabusement et d'indignation.

La mobilisation est un défi dans notre société, elle est un enjeu pour les syndicats, elle est un ENGAGEMENT pour chacun d'entre nous à titre de membre. Assister aux assemblées de notre Syndicat, c'est un pas vers l'engagement et la mobilisation. Il appartient à chacun d'entre nous de penser et agir localement, de se MOBILISER. ♦

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

leurs droits sont bafoués. Ce n'est jamais l'employeur qui nous annonce qu'il agira contre la convention collective. Lorsque l'un de nous voit ou entend parler de l'octroi de contrats dans un domaine d'activité qui le relie directement à un emploi qu'il occupe ou pourrait occuper et en avise sa structure syndicale, il pose un geste de solidarité pour lui et tous ses collègues de travail, peu importe le lieu. Dans les structures syndicales, chacun a des rôles et des devoirs. Les membres du Comité exécutif sont ceux qui gèrent au quotidien les mandats donnés par l'assemblée générale, le Conseil de direction est un lien entre les membres et le Comité exécutif ; il voit au respect de la convention collective. Les membres du Conseil général sont, eux, la courroie d'entraînement de la structure syndicale, ils sont les liens privilégiés avec les membres dans les milieux de travail et partagent leur quotidien et font les premiers gestes concrets en faveur du respect de nos droits. Enfin, le devoir du syndiqué est d'assister à un minimum de deux assemblées générales par année et de parler avec ses représentants syndicaux de tout ce qui touche ses

droits, car une entente sans Syndicat est une entente caduque qui peut changer au gré du vent de la gestion au détriment du membre.

Quel est le nom de mon représentant syndical ?

Si on se pose la question, c'est qu'il y a un problème. S'il n'y en a pas dans votre secteur qui, selon vous, pourrait occuper cette fonction qui souvent est mal perçue et incomprise. Cette vocation demande beaucoup d'abnégation, le désir profond de recherche de justice pour tous. Trouver l'âme qui peut occuper ces fonctions demande une attention particulière. Cette ouverture d'esprit doit aussi être comprise par nous tous. Lorsque l'on devient représentant, nous ne sommes plus Pierre, Marie, Jacques ou Huguette, nous devenons le représentant des gens que nous défendons et ce rôle est crucial pour l'avenir de certains collègues. Si l'employeur vous induit en erreur sur une surcharge de travail due à des activités syndicales de votre confrère ou consœur de travail, répondez-lui donc « si tu respectais mon contrat de travail, il serait

là et il ne serait pas libéré, mais présent ».

Nous ne devons jamais oublier que la syndicalisation a pris sa force dans la socialisation de nos droits et avantages grâce à des années de lutte et de demandes répétées par l'ensemble des associations. Nous avons tous réussi à faire adopter des lois qui reconnaissent notre droit à un *Code du travail*. Ses dispositions sont parfois fragiles. Cela nous demande encore parfois de descendre dans la rue pour demander et exiger le respect.

Chacune des actions syndicales influence à court ou à long terme notre avenir et nous fait évoluer vers un monde qui respectera chaque travailleur et travailleuse. Tous ensemble, nous avons la force de changer les choses, tous ensemble, nous sommes l'avenir, tous ensemble, nous pouvons être le phare qui illuminera la voie pour nos générations futures. Tous ensemble, tenons-nous debout pour affirmer notre fierté d'être des travailleurs unis dans le SFMM 429 ! ♦

Du syndicalisme... ailleurs !

Syndicats allemands : un nouveau mur se dresse !



Maryse Chrétien • Directrice syndicale et responsable du Comité du journal

En Allemagne, un salarié sur cinq est syndiqué. Depuis 1995, les syndicats allemands font face à une baisse du nombre d'adhésions. Comment expliquer ce phénomène ? Quelles mesures les syndicats allemands ont-ils mises de l'avant pour contrer cette désertion ?

Les années qui suivent la chute du Mur de Berlin marquent le début d'une période de recul pour le syndicalisme allemand. Des causes factuelles et sociales en portent le fardeau.

Vers 1990, le Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB – Confédération allemande des Syndicats) exigea que les salaires des travailleurs est-allemands atteignent rapidement le niveau de ceux à l'Ouest. Il en résulta de nombreuses faillites d'entreprises. Nombre de salariés allemands ont alors tourné le dos aux syndicats. Le taux de syndicalisation, qui avait monté en flèche après l'unification des deux Allemagne, s'effondra subitement vers 1994. Plusieurs salariés ont alors reproché à la DGB d'avoir consacré son énergie à la formation d'une structure syndicale est-allemande au détriment des véritables enjeux sociaux des pays industrialisés, telles la précarisation des emplois et la mutation du monde de l'emploi vers l'immatériel. De

surcroît, dans la même foulée, le bloc soviétique, qui servait de catalyseur au maintien de l'appareil syndical en Europe, s'effondra également.

Une perte d'adhérents ne se traduit pas en perte d'influence

Malgré une perte de plus de 15 % de ses effectifs depuis 1990, la base du pouvoir syndical allemand s'est déplacée et bien adaptée à cette réalité. En Allemagne, les syndicats ont toujours joué davantage un rôle de partenaire social que de négociateur. Il y a peu de présence syndicale sur les milieux de travail. Les employeurs négocient avec le *Betriebsrat*, une entité hors structure d'où émanent les besoins des salariés. Sa force de frappe n'est pas négligeable, car elle a le même poids que son interlocuteur. Quant au personnel issu de la structure syndicale, il se veut des plus

mobiles et flexibles. Les syndicalistes s'installent temporairement dans des roulottes mobiles près des entreprises touchées pour régler des problèmes ponctuels. De plus, ces cellules mouvantes s'implantent au sein des milieux de travail en faisant des barbecues ou activités festives. La règle : 70 % d'écoute pour établir le lien de confiance avec les futurs syndiqués. Bref, les syndicats allemands réussissent depuis quelques années à recruter et mobiliser davantage de membres par l'instauration de structures de proximité plus flexibles. ♦

Sources : • *Le Courrier International*, « Ce pays où les syndicats recrutent », n° 1009.

- Nouel, Bertrand, *Dialogue social et syndicats en Allemagne*, janvier 2010, 6 p.



Petite chronologie

- 1878 : création des premiers syndicats allemands
- 1934-1945 : interdiction de syndicalisation par les nazis
- 1949 : fondation du DGB, confédération des syndicats allemands
- 1989 : chute du Mur de Berlin
- 1990 : adaptation des conventions collectives est-allemandes aux conventions ouest-allemandes

BURROWE S

COURTIERS D'ASSURANCES

GAGNANTES



Félicitations à madame **Chantal Dubé**,
membre du SFMM (SCFP)



Félicitations à madame **Pascale Joachim Loiseau**,
membre du SFMM (SCFP)

CONCOURS FACILITEZ-VOUS LA VIE !

Syndicat des fonctionnaires
municipaux de Montréal
(SFMM-SCFP)



DEUX GAGNANTS PAR TIRAGE !

1^{er} prix : **tablette iPad**

2^e prix : **iPod Touch**



AVEC BURROWE S COURTIERS D'ASSURANCES FAITES-VOUS PLAISIR !

Découvrez les innombrables possibilités technologiques
que vous offrent le iPad et le iPod Touch

Prochain tirage : **31 janvier 2013**

COMMENT PARTICIPER ?

Demandez-nous simplement une soumission d'assurance et nous vous inscrivons automatiquement
(un coupon de tirage par soumission)

Nos clients actuels sont automatiquement inscrits

CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER !

514-905-SFMM (7366) • info@burrowes.ca

VOUS REMISEZ VOTRE VÉHICULE POUR L'HIVER ?

AVISEZ VOTRE COURTIER ET ÉCONOMISEZ SUR VOTRE PRIME !

Un avenant de remisage (suspension des garanties « collision » et « responsabilité civile »)
vous permettra d'obtenir un crédit pour la période où votre véhicule est remisé*.

Et par la même occasion, n'oubliez pas d'aviser la SAAQ ce qui vous permettra
d'économiser également sur votre immatriculation.

* La période de remisage doit être d'au moins deux mois pour obtenir un crédit.



TRANSFÉREZ LE SOLDE
DE VOS JOURNÉES
DE MALADIE
EN REER!

Un petit geste qui vous permettra
de profiter immédiatement
de votre retour d'impôt.



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

C'est Desjardins et encore **plus!**

La force d'un groupe

Sans frais 1 800 465.2449 desjardinsmunicipal.com

Centre de services financiers des pompiers (Siège social)
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4
Tél. : 514 526.4971 Téléc. : 514 526.0767

 [DesjardinsMunicipal.com/facebook](https://www.facebook.com/DesjardinsMunicipal.com/facebook)

Centre de services financiers des cols bleus
8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2
Tél. : 514 274.3325 Téléc. : 514 274.4060